



Protocole sanitaire communal de réouverture de l'école à compter du 25 mai.

Aygue-Marine (version 2.0)

1. Principe d'organisation d'une salle de classe

Chaque salle de classe sera organisée de manière à ce que chaque élève puisse disposer à minima d'un espace de 4 m² le séparant de ses camarades. Cet espace se traduit par une distanciation de 1 mètre devant, 1 mètre derrière et un mètre de chaque côté. L'élève se retrouve ainsi dans un espace sécurisé garant du respect de la distanciation physique imposée.

Aussi, le mobilier superflu sera déménagé afin de garantir des couloirs de circulation dans le respect des règles de distanciation. Ainsi, un sens de circulation pourra être mis en place via une signalétique horizontale et verticale.

Les portes manteaux devront être limités à 1 sur 5 – à confirmer-

Les portes intérieures resteront ouvertes.

Les classes seront scindées en deux afin de pouvoir organiser un roulement par demi-groupe. Chaque demi-groupe aura 2 jours de classe par semaine.

Durant les jours sans classe, les élèves devront être gardés à domicile considérant que la municipalité ne dispose pas des moyens humains et de locaux suffisants pour assurer un accueil parascolaire, à partir des éléments connus à ce jour.

Sur ce principe d'organisation, une capacité maximale d'accueil d'enfant a été définie pour chaque salle de classe. Dans ce cadre, il est bien précisé que la constitution des différents groupes d'élèves relèvera de la compétence exclusive du directeur de l'école.

i. Sur la question du protocole de désinfection et d'aération des salles de classe (tous les produits utilisés sont labélisés AFNOR Anti Covid).

a. Avant l'entrée des élèves le matin :

a. Désinfection de l'ensemble des salles de classe (tables, sol, chaises, mobilier, points de contact) par le personnel municipal avec des produits labélisés AFNOR Anti Covid.

b. Aération/ventilation de l'ensemble des salles de classe pendant 15 minutes.

c. Lavage obligatoire des mains avant l'entrée en classe de tous les élèves. Le savon et le papier essuie-main à usage unique seront distribués par les agents communaux.

b. Pendant la classe (matin et après-midi) durant les récréations :

a. Aération de l'ensemble des salles de classe pendant la récréation du matin et de l'après-midi.

b. Désinfection de l'ensemble des salles de classe (tables, chaises, mobilier, points de contact) pendant la récréation.

c. Après la classe.

a. Un nettoyage de l'ensemble des locaux du groupe scolaire sera réalisé par notre prestataire.

2. Organisation des sanitaires

A. Sanitaires des élèves du primaire

- Les sanitaires seront désinfectés (robinets, sols, points de contact, urinoirs, cuvettes, boutons poussoirs, portes intérieures) et réapprovisionnés en savon et essuie-mains chaque matin avant l'arrivée des élèves et une deuxième fois après le lavage de mains qui précèdera leur entrée dans les classes.
- La porte d'entrée sera maintenue ouverte.
- Chaque sanitaire sera affecté par classe afin de limiter les interactions entre les élèves.
- Un urinoir sur deux sera condamné afin d'assurer une distance minimale d'un mètre entre deux.
- Les désinfections des sanitaires se feront de manière régulière tout au long de la journée après le lavage des mains du matin avant l'entrée en classe, après chaque récréation et après le temps de pause méridienne.

B. Sanitaires des élèves de la maternelle

- L'entretien des sanitaires sera confié aux ATSEM chargés de veiller au lavage des mains des élèves. Entretien régulier tout au long de la journée après chaque récréation.

Nb : A la fin de la journée, les sanitaires du primaire et de la maternelle feront l'objet d'un nettoyage approfondi et d'une désinfection par l'entreprise en charge de la prestation de nettoyage du groupe scolaire.

3. Organisation de la pause méridienne et temps de repas

La réouverture du restaurant scolaire avec une extension dans la salle d'évolution permettra à l'ensemble des enfants d'y déjeuner le midi grâce à la mise en place d'un deuxième service. Entre les deux services les 3 salles de restauration aménagées dans le respect de la distanciation réglementaire imposée seront désinfectées.

Pour des questions d'organisation, seul des repas froids pourront être servis dans un packaging jetable. La municipalité prendra à sa charge le surcoût de ce packaging jetable.

Pour les plus petits, une aide au repas sera apportée par les agents communaux dans le respect des mesures sanitaires préconisées avec le port d'un masque et d'une visière.

Aucun pique-nique ne pourra être fourni par les parents.

Les conditions d'inscriptions au restaurant scolaire se feront à 15 jours selon des modalités qui vous seront précisées ultérieurement par mail.

Un temps de récréation sera organisé dans la cour de l'école pendant la pause méridienne dans le respect des règles de distanciation, sous la surveillance du personnel communal.

4. Gestions des flux (entrées et sorties)

Afin de limiter les regroupements, il a été décidé :

- D'utiliser 2 points d'entrée pour accéder au groupe scolaire.
- D'échelonner les entrées et les sorties par classe.

A. Accès et sortie des élèves de la maternelle

- L'accès se fera via le parking de la mairie.
- Les enfants seront accompagnés dans les salles de classe par les enseignants. Un membre du personnel municipal sera présent au portail.
- Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans la cour de l'école.
- Chaque classe aura un horaire spécifique pour l'entrée et la sortie.
- Pour la sortie, chaque parent devra patienter en file d'attente dans le respect des règles de distanciation sociale le long du cheminement du parking de la mairie jusqu'au portail.
- Il en sera de même pour les accès et les sorties à l'occasion de la pause méridienne.

B. Accès et sortie de l'école primaire

- L'accès se fera via le nouvel accès créé Rue le Traversan.
- Chaque classe aura une tranche horaire et l'accès se fera par groupe d'élèves avec un marquage au sol jusqu'à leur salle de classe.
- L'utilisation des racks à vélos n'est pas possible aujourd'hui.
- Pour la sortie, chaque parent devra attendre le long du trottoir de la Rue le Traversan, en respectant les règles de distanciation sociale, que leur enfant soit autorisé à sortir.
- Les enfants quittant l'école seuls pourront le faire par petits groupes en respectant la distanciation via un marquage au sol.
- Il en sera de même pour les accès et les sorties à l'occasion de la pause méridienne.

Nb : Les horaires d'entrée et de sortie sont définis par Monsieur le Directeur de l'école pour chaque classe.

5. Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire ne sera pas organisé le matin. Il sera assuré après la classe jusqu'à 18 heures.

L'inscription au périscolaire se fera à l'avance par période de 15 jours sans limitation du nombre d'enfant. Un mail sera envoyé à l'ensemble des familles pour en préciser les modalités d'inscription.

Considérant l'échelonnement des flux de sorties des différentes classes jusqu'à 16h50, il ne sera pas possible de récupérer un enfant à l'accueil périscolaire avant 17h00 (10 minutes de marges prévues) afin d'éviter de mélanger les flux de sorties des classes et de l'accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire se fera dans les classes sous la surveillance d'un animateur par classe. Un roulement sera organisé pour permettre aux enfants de sortir dans la cour dans la limite de deux classes en même temps. Les intervenants extérieurs sont annulés.

Pour la gestion des flux de sortie, seul le représentant légal de l'enfant sera à même de venir chercher son enfant. Deux agents communaux seront positionnés à chaque entrée (Parking mairie pour les maternelles et Rue le Traversan pour les primaires).

Les parents pourront se présenteront à l'agent placé au portail qui ira chercher l'enfant dans sa classe pour le ramener à ses parents.

6. ALSH

Réouverture de l'ALSH des 3-6 ans le mercredi dans les conditions habituelles d'inscription auprès de la Commune de Beautiran. Des désinfections régulières des locaux et sanitaires seront prévus tout au long de la journée.

Date d'actualisation

Date	Objet	Type modification	Version
6/05/20020	Protocole sanitaire communal de réouverture de l'école Aigue-Marine	Rédaction initiale	V1.0
18/05/2020	Protocole sanitaire communal de réouverture de l'école Aygue-Marine	Proposition de modifications	V2.0